



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Président de l'Association des Maires de France,**

CERTIFIE

Que l'arrêté municipal n°23/6676, en date du 2 novembre 2023, engageant la procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Cannes, a été affiché en mairie principale du 7 novembre 2023 au 7 décembre 2023 inclus ;

Qu'il a également été mis en ligne le 7 novembre 2023 pour y demeurer jusqu'au 7 janvier 2024 inclus.

Cannes, le **- 8 JAN. 2024**

Pour le Maire,
Pour la Directrice Adjointe,
Son Adjointe,



Elisabeth DUPONT-FERRIER